

Plus de TVA à l'importation des médicaments dont le PFHT est supérieur à 588 DH

Compte Test - 2021-01-03 19:38:26 - Vu sur pharmacie.ma

Par la [Circulaire n ° 6136/211 du 31 décembre 2020](#), le directeur général de l'Administration des douanes et des impôts indirects informe que l'article 7 de la Loi de Finances relative à l'année budgétaire 2019 exonère de la TVA à l'importation les médicaments dont le prix fabricant hors taxe (PFHT) dépasse 588 DH. La liste des médicaments concernés par cet article figure sur [l'annexe numéro 5](#) accompagnant ladite circulaire.